

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS QRR010947

Version: D05-FR (01-02-2023)

Selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit****Nom de produit** Starrsed Disinfectant**Code du produit** QRR 010947**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Produit pour la désinfection le système de collecte des déchets de analyseurs de VS Starrsed.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** Mechatronics Instruments B.V.
P.O. Box 225
1620 AE Hoorn
Pays-Bas
Producteur/fournisseur **Téléphone:**+31 229 291 129
Fax:+31 229 241 534**Service chargé des renseignements** **Contacteur:** Support Department
Email: support@rrmechatronics.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence** Support
Pendant les heures normales de bureau (8:00 à 16:30, GMT+1)
Téléphone: +31 229 291 129**RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS****Principaux dangers:****2.1 Classification de la substance ou du mélange** Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Aquatic Chronic 3; H412
Eye Dam. 1; H318
Met. Corr. 1; H290
Skin Corr. 1; H314
Remarques sur le classification:
Le produit est classé comme « Corrosif » en raison de son pH extrême, voir :
- Règlement 1272/2008 (CLP), Annexe I, numéro 3.2.2.2/3.2.3.1.2.

Ce produit est évalué et classé selon les méthodes et critères ci-dessous visés à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 :
 Dangers physiques : déterminés par des données d'évaluation fondées sur les méthodes ou les normes visées à l'annexe I, partie 2 du CLP. Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement : déterminés par des données d'évaluation toxicologique et écotoxicologique fondées sur les méthodes ou normes visées à l'annexe I, parties 3, 4 et 5 du CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage



Danger

H290: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (P)

Prévention:

P260: Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray
 P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Description

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers

No	Identificateur de produit	Désignation chimique	Classification	Concentration	%
1	CAS: 7681-52-9 EC: 231-668-3	SODIUM HYPOCHLORITE	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1B; H314	< 2,5	wt%
2	CAS 1310-73-2 EC: 215-185-5	SODIUM HYDROXIDE	Skin Corr. 1A H314	<2,5	wt%

Indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

No	Note		M-Factor (acute)	M-Factor (chronic)
1	B	EUH031: C >= 5%	M=10	M=1
2	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,5% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,5% Skin Corr. 1B; H314: C >= 2% Skin Corr. 1A; H314: C >= 5%	-	-

RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

Indications générales Consulter un médecin en cas de malaise.

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Transporter à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.

Après contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Après ingestion Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers Aucune information disponible

Traitement Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être à retardement

RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2 Dangers particuliers Aucuns connus.

**résultant de la substance
ou du mélange****5.3 Conseils aux
pompiers**

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

RUBRIQUE 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1 Précautions
individuelles, équipement
de protection et
procédures d'urgence**

Porter des vêtements protecteurs. Garder les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la
protection de
l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel
de confinement et de
nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres
rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre
pour une manipulation
sans danger**

Vêtements de travail protecteurs. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**7.2 Conditions d'un
stockage sûr, y compris
d'éventuelles
incompatibilités**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**Classe de stockage
(TRGS 510)**

8A: Matières dangereuses combustibles et corrosives

**7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)**

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

**RUBRIQUE 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION
INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de
contrôle****Valeurs limites sur les
lieux de travail:**

Liste des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)/EH40 approuvées :

Nom de la substance: Sodium hydroxide, CAS 1310-73-2/EC 215-185-5
short-term (15 min reference period) 2 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produit chimiques.

Protection respiratoire

Pas nécessaire si la pièce est bien aérée.

Protection des mains

Porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

	<i>contact total:</i>	<i>contact par éclaboussures:</i>
--	-----------------------	-----------------------------------

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm	0,11 mm
Délai de rupture:	480 min	480 min

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

RUBRIQUE 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Valeur pH à 20°C	13
Point de fusion/Point de congélation	0°C
Point d'ébullition	96°C
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Le produit n'est pas auto-allumage.
Pression de vapeur	1.100 hPa (50°C)
Densité à 20°C	1 g/cm ³ (20°C)
Densité relative	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible

Solubilités

Solubilité dans l'eau Aucune information disponible

Solubilité (autre) Aucune information disponible

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Aucune information disponible

Température de décomposition Aucune information disponible

Viscosité

Dynamique Aucune information disponible

Cinématique Aucune information disponible

Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes: Aucune information disponible

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter Aucune prescription particulière.

10.5 Matières incompatibles Aucuns connus.

10.6 Produits de décomposition dangereux Non déterminé.

RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë Aucune information disponible

Effet primaire d'irritation de la peau Aucune information disponible

Effet primaire d'irritation des yeux Aucune information disponible

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée Aucune information disponible

Mutagénicité des Cellules Germinales Aucune information disponible

Cancérogénicité Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible
STOT-Exposition Unique	Aucune information disponible
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible - Expositions répétées	Aucune information disponible
Risque d'Aspiration	Aucune information disponible

RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons:	Aucune information disponible
Toxicité pour les daphnies:	Aucune information disponible
Toxicité pour les algues:	Aucune information disponible
Toxicité sur bactéries:	Aucune information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Aucune information disponible

12.6 Autres effets néfastes Aucune information disponible

RUBRIQUE 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Indications générales Aucune information disponible

Méthodes d'élimination: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU UN3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID. BASIC, INORGANIC. N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA 8

Indice Kemler: 80

No EMS F-A, S-B

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATIONS

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Marquage selon les directives CEE:

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Directive 2012/18/CE (Seveso III)

Désignation chimique	CAS No	Concentration
SODIUM HYPOCHLORITE	7681-52-9	1 - 2%

EU 166/2006 PRTR

Désignation chimique	CAS No	Concentration
SODIUM HYPOCHLORITE	7681-52-9	1 - 2 %

Directive 98/24/CEE

Désignation chimique	CAS No	Concentration
SODIUM HYPOCHLORITE	7681-529	1 - 2 %
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	0,1 - 1%

Prescriptions nationales: Classe de pollution des eaux: 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 AUTRES DONNÉES

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases pertinentes:

- H290: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
- H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.